



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

- **CAPES EXTERNE AVEC AFFECTATION LOCALE A MAYOTTE**

Section : histoire et géographie

Session 2022

Rapport présenté par Catherine BIAGGI, présidente du jury, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Table des matières

I. Présentation du concours	3
1. Rappels généraux	3
Textes	
Calendrier	
Conseil aux futurs candidats	
2. Définition des épreuves	3
Épreuves écrites d'admissibilité	
Épreuves orales d'admission	
3. Programme du concours	4
4. Composition du jury	4
II. Quelques statistiques	5
1. Épreuves écrites d'admissibilité : quelques indicateurs chiffrés	
2. Épreuves orales d'admission : quelques indicateurs chiffrés	
III. Commentaires sur les épreuves écrites d'admissibilité	6
1. Première épreuve : composition en histoire	6
2. Seconde épreuve : commentaire d'un ou deux documents en géographie	8
IV. Commentaires sur les épreuves orales d'admission	10
1. Première épreuve : exposé d'histoire ou de géographie	10
2. Seconde épreuve : entretien avec le jury	11
V. Conclusion	13
1. les enjeux de la formation post-concours	13

I. Présentation du concours

1. Rappels généraux

• Textes

Les concours externes et internes de recrutement avec affectation locale à Mayotte ont été institués par le décret MENH2031189D daté 3 février 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043092658>).

Le texte officiel mentionne la tenue de trois sessions de recrutement (années 2021, 2022, 2023). Ainsi, certaines disciplines ont inauguré dès l'an passé ce dispositif (mathématiques, lettres modernes). Pour l'histoire et la géographie, l'année 2022 a été l'occasion de déployer la première session du concours, selon les modalités et avec les résultats présentés ci-après.

• Calendrier

Les épreuves écrites de la session 2022 se sont tenues les 11 et 13 avril 2022.

Les épreuves orales se sont déroulées du 4 au 8 juillet 2022, sur deux sites :

- le lycée Younoussa Bamana accueillait les candidats ayant choisi de passer les épreuves d'admission à Mamoudzou,
- le Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC/Maison des examens), à Arcueil, accueillait les candidats ayant opté pour la métropole.

Le jury tient à remercier le Recteur de l'académie de Mayotte, les équipes de direction ainsi que l'ensemble des personnels de ces deux établissements pour leur accueil.

Rappelons que les professeurs certifiés stagiaires nommés à la suite de leur réussite au concours accomplissent un stage d'une durée de deux ans dans l'académie de Mayotte, qu'ils aient passé leurs épreuves d'admissibilité à Mayotte, Réunion ou en métropole. À l'issue du stage, les professeurs titularisés sont affectés dans l'académie de Mayotte. La titularisation entraîne la délivrance du Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré.

• Conseil aux futurs candidats

Il est vivement recommandé aux candidats de s'informer au fond sur les modalités de passation du concours.

Pour la session 2023, les renseignements généraux et actualisés (conditions d'accès, typologie des épreuves, poursuite de carrière, etc.) sont donnés sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, à l'adresse suivante : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid156623/les-concours-recrutement-professeurs-certifies-affectes-mayotte.html>

2. Définition des épreuves

• Épreuves écrites d'admissibilité

Principes généraux

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toute épreuve, la note 0 est éliminatoire. Le jury tient compte, dans sa notation, de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Composition ou commentaire d'un ou deux documents en histoire

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

Composition ou commentaire d'un ou deux documents en géographie

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1
- L'épreuve peut comporter un exercice de cartographie

Si l'épreuve d'histoire est une composition, l'épreuve de géographie est un commentaire de documents ; si l'épreuve d'histoire est un commentaire de documents, l'épreuve de géographie est une composition.

• Épreuves orales d'admission

Oral 1 : épreuve d'histoire ou de géographie, en fonction d'un premier tirage au sort effectué le jour de l'épreuve par le jury

L'épreuve consiste en un exposé sur un sujet tiré au sort par le candidat dans la discipline tirée au sort par le jury.

- Durée de préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 45 minutes (exposé : 30 minutes ; entretien : 15 minutes)
- Coefficient 2

Oral 2 : entretien avec le jury

- Durée de l'épreuve : 30 minutes
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury. Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation, en particulier à Mayotte.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes. Il débute avec un temps de présentation (cinq minutes maximum), par le candidat, des éléments de son parcours et des expériences l'ayant conduit à se présenter au concours. Sont notamment valorisés les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger et, le cas échéant, les travaux de recherche. Cette présentation donne ensuite lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de quinze minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.).
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet, préalablement à la passation de l'épreuve, une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe IV de l'arrêté du 11 février 2021 fixant les principes d'organisation, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

3. Programme du concours

Le programme des épreuves d'admissibilité et de la première épreuve d'admission est constitué par de grandes questions d'histoire et de géographie se référant aux programmes d'histoire-géographie du collège et du lycée (voies générale et technologique, hors spécialité HGGSP). Il s'agit des principales thématiques abordées par les enseignants en classe avec leurs élèves. A ce titre, de nombreux manuels universitaires aisément accessibles, ainsi que les manuels scolaires de tous les éditeurs consacrent des développements importants à ces questions, en histoire comme en géographie (voir à ce sujet les remarques et conseils consignés plus avant). Aussi, le jury encourage vivement les candidats à fréquenter ces ouvrages ainsi que la littérature dédiée par l'institution à la mise en œuvre des programmes (site Eduscol par exemple : <https://eduscol.education.fr/>).

4. Composition du jury

Le jury du CAPES externe à affectation locale à Mayotte, section histoire et géographie a été constitué, pour la session 2022, de 17 personnes nommées par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, publié à la date du 21 mars 2022.

II. Quelques statistiques

1. Épreuves écrites d'admissibilité : quelques indicateurs chiffrés

Pour la session 2022, 5 postes ont été ouverts au concours.

108 candidats se sont inscrits et 20 candidats se sont présentés aux deux épreuves écrites d'admissibilité (15 à Mayotte, 1 à La Réunion, 4 en métropole, à Arcueil).

Le jury a retenu 9 admissibles. La barre de l'admissibilité a été fixée à 10.

2. Épreuves orales d'admission : quelques indicateurs chiffrés

Sept candidats, parmi les neuf candidats admissibles ont choisi de passer les épreuves d'admission à Mayotte, contre deux au SIEC.

Un candidat, au SIEC, a renoncé au CNAL Mayotte après avoir réussi le CAPES externe.

Cinq candidats se sont présentés aux deux épreuves orales d'admission au lycée Bamana à Mamoudzou ; un candidat devant se présenter a finalement renoncé au concours et un autre ne s'est pas présenté aux deux épreuves.

Les 5 postes ouverts au concours ont été pourvus.

A l'issue de ses travaux de délibération menés le vendredi 8 juillet, le jury a fixé la barre d'admission à 60 sur 100 (11 sur 20). Le jury n'a pas proposé l'inscription de candidats sur liste complémentaire.

III. Commentaires sur les épreuves écrites d'admissibilité¹

1. Composition en histoire

La composition d'histoire portait sur « **La conquête des libertés en France (1870-1946)** », sujet d'histoire contemporaine renvoyant à une période largement balisée par de nombreuses productions historiographiques et manuels universitaires, auxquels les candidats pouvaient utilement faire référence. Le jury d'histoire a corrigé 19 copies pour cette session 2022.

• Principaux attendus, méthodologiques et scientifiques

Le jury tient à rappeler quelques éléments fondamentaux qui doivent aider les candidats à proposer, à partir de l'intitulé du sujet, une réflexion personnelle approfondie, riche et nuancée :

- le jury attend de l'introduction une définition convaincante des termes du sujet, au-delà des fausses évidences qu'ils pourraient inspirer de prime abord. Une approche particulièrement rigoureuse est indispensable pour définir des notions et concepts comme « libertés » (le pluriel n'est en l'occurrence pas anodin et doit être analysé en tant que tel), mais aussi de « laïcité » ou de « citoyenneté », termes souvent employés par les candidats afin de faire ressortir les éléments clefs de l'intitulé.

- La contextualisation chronologique ne peut se résumer à des idées toutes faites. Au contraire, il s'agit de donner un sens aux bornes chronologiques du sujet, en rapport avec les thématiques abordées (en justifiant par exemple le choix de la date de 1870 – la définition de la République proclamée le 4 septembre est indissociable de la question des libertés à conquérir ou à interdire, et celle de 1946 – adoption de la Constitution de la IV^e République – en lien avec la « conquête des libertés »).

- La problématique n'est pas forcément formulée de manière interrogative. Pour peu qu'elle pose les enjeux de l'étude à venir, elle peut prendre toutes les formes, y compris affirmative. Deux exemples de formulation pertinente :

- « Nous verrons que la III^e République, portée par un idéal hérité de la Révolution française, organise la reconquête des libertés en faisant émerger la France en tant que nation, dans un contexte mondial marqué les crises et la conquête coloniale ».
- « Comment se construit la synthèse républicaine, qui articule progressivement les libertés publiques et la solidarité sociale, face aux autres modèles politiques en France entre 1870 et 1946 ? »

- l'annonce du plan découle de la problématique. Proposant une organisation générale de la pensée, elle est un point de passage obligé de la fin de l'introduction.

- tous les types de plan sont acceptables pour peu qu'ils soient cohérents et équilibrés :

-le plan chronologique permet de faire ressortir les dynamiques à l'œuvre à l'aide des bornes temporelles délimitant ses parties. Ainsi, le jury est sensible à la qualité des choix de scansion chronologique justifiés par les candidats.

-Le plan thématique doit comporter une dynamique diachronique ; il convient donc être particulièrement attentif à la mise en évidence des lignes de force fondées sur la maîtrise du contexte et des connaissances.

- L'argumentation qui nourrit la démonstration se doit d'être claire, étayée par des exemples aussi précis et contextualisés que possible.

- La conclusion ne doit pas être ramenée à la portion congrue. Elle ne doit pas donner l'impression d'avoir été rédigée dans la fièvre des cinq dernières minutes, ni se limiter à un simple résumé du développement, voire à une reprise de l'annonce du plan. On attend d'une conclusion un bilan clair des thèses développées en réponse à la problématique. On attend aussi qu'elle soit pourvue d'une ouverture sondant la thématique centrale du sujet dans la période qui suit sa clôture chronologique.

- la correction de la langue comme la précision du vocabulaire utilisé revêtent aux yeux du jury une importance décisive dans l'appréciation de la qualité de la copie.

Un exemple de plan chronologique :

I – La République opportuniste contre les projets conservateur, monarchiste, clérical :

- 1) Lois constitutionnelles de 1875 pour asseoir la démocratie parlementaire.
- 2) Octroi des libertés publiques pour un fonctionnement optimal du suffrage universel qui repose sur le débat d'idées : liberté du colportage (1880) ; lois sur la liberté de réunion et sur la liberté de la presse (1881).
- 3) Lois scolaires de 1881-1882 qui répondent à une triple finalité : le progrès par l'instruction laïcisée ; la promotion sociale par la méritocratie du savoir ; la fraternité de la morale républicaine pour éviter la lutte des classes.
- 4) Lois sociales fidèles à l'idéal individualiste, au respect de la propriété privée => pas d'intervention de l'État dans une vie économique, régie par le contrat. Cependant, les républicains sont sensibles aux luttes des ouvriers pour se faire entendre : loi de 1884 sur la légalisation des syndicats. Cette modération sociale est conforme aux grands principes et fort utile pour ne pas effrayer la paysannerie ou la bourgeoisie.

II – La République radicale à l'époque de l'Affaire Dreyfus et des revendications ouvrières :

- 1) Loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État.
- 2) Progrès timide de la protection sociale : création d'un corps d'inspecteurs du travail (1902) ; création d'un ministère du Travail (1906) ; assistance gratuite pour les infirmes et incurables (1905) et aux femmes enceintes et familles nombreuses (1913) ; Limitation des heures de travail à 12h pour les entreprises uniquement d'hommes et 10 heures pour celles avec hommes et enfants (1900). Repos hebdomadaire en 1906 ; loi sur les retraites de 1910.

III – La République dans l'entre-deux-guerres et au-delà de sa disparition après 1940 : élargissement et réaffirmation des libertés à l'époque des idéologies autoritaires et totalitaires :

¹ Rappel : les sujets des épreuves écrites sont téléchargeables à partir du site <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>.

- 1) La République victorieuse et la lancinante question sociale (le progrès sans révolution) : mise en place des conventions collectives et de la loi des 8 heures en 1919 et des assurances sociales en 1930.
- 2) Les accords Matignon en 1936 infléchissent la politique du régime envers les ouvriers, derniers exclus en voie d'intégration et prouvent également que l'État peut s'arroger un nouveau rôle de régulation des relations sociales en intervenant à rebours de la doctrine libérale au cœur du fonctionnement de l'appareil économique : Semaine de 40 heures payée 48 ; Congés payés de 15 jours ; lois sur les contrats collectifs.
- 3) L'idée républicaine pendant la Seconde Guerre mondiale : le programme du CNR (mars 1944) est mis en application par le Gouvernement provisoire de la République française à la Libération : rétablissement des libertés fondamentales, droit de vote pour les citoyennes, interventionnisme économique (nationalisations, planification), système complet de protection sociale. Rénovation sociale par l'éducation.

Un exemple de conclusion pertinente : L'élan républicain, qui s'incarne en grande partie dans la III^e République, permet des avancées sociales majeures au sein d'une nation plus consciente d'elle-même, même si des fractures la traversent encore à la fin de la période. Difficile mission menée par les dirigeants républicains afin d'unir sous les mêmes valeurs des régions différentes, des classes sociales aux intérêts contrastés, des familles politiques marquées par la diversité. La République et la démocratie sont ainsi les premières conquêtes de la liberté : celles qui en découlent sont le fruit de la poursuite d'un idéal républicain sans cesse affirmé et approfondi.

Il n'en reste pas moins que cette conquête est en 1946 encore fort incomplète dans de larges portions de la population (l'aspiration à l'égalité des femmes est à peine considérée) et dans les immenses territoires sous domination coloniale où la contestation des flagrantes inégalités par les militants de toutes obédiences s'appuie précisément sur l'idéal républicain qui a donné de si beaux fruits depuis 1870.

• Quelques remarques sur le contenu des dissertations

En lien avec les remarques précédentes, les correcteurs ont constaté que certaines copies avaient tendance à adopter un traitement « périphérique » du sujet ; ainsi, de longs passages sur la littérature et les artistes apparaissent sans lien véritable avec la logique du sujet.

Souvent, l'approche chronologique déborde largement le traitement du sujet. Une grande partie du développement d'une copie était hors cadre puisqu'elle se situait des dizaines d'années en amont de la date initiale de 1870. Par ailleurs, les bornages chronologiques des Républiques françaises sont souvent mal connus. Les candidats de la session 2023 du concours doivent construire des outils pour maîtriser la chronologie des grandes parties du programme scolaire du secondaire.

Par manque de connaissances précises, certains candidats se perdent dans de longues digressions sur des théories politiques, économiques ou sociologiques souvent binaires. À plusieurs reprises, une organisation de la pensée selon un schéma « dominants / dominés » est présentée sans que le contexte de la théorie politique dont est issu ce schéma soit introduit. De nombreux exemples pris dans les sociétés coloniales subissent ce traitement. Les candidats qui citent ces exemples oublient les interactions complexes que tissent les différents acteurs voire retirent aux populations colonisées leur propre possibilité de construire une relation au monde ou aux colonisateurs et de la faire évoluer. Le jury invite les candidats à actualiser leurs connaissances sur l'Afrique en se reportant aux travaux de François-Xavier Fauvelle et d'Anne Laffont, *L'Afrique et le monde : histoires renouvelées*, 2022 ou à ceux de Julien Blanc sur les décolonisations, en particulier son ouvrage général *Décolonisations. Histoires situées d'Afrique et d'Asie (XIX^e-XXI^e siècle)*, 2022. L'ouvrage dirigé par Isabelle Surun sur *L'Afrique et la France, 1830-1962*, paru en 2020, constitue un livre de référence permettant de faire le point sur l'historiographie de cette importante partie du programme.

Il est utile de rappeler à de futurs enseignants que s'ils ne peuvent être au fait de toutes les avancées scientifiques en histoire, ils doivent pouvoir produire un exposé construit montrant leur capacité à exposer un récit clair et nuancé devant de jeunes élèves. Dans cette perspective, des personnages ou des événements historiques précis incarnant l'histoire permettent de lui donner du sens.

Les fausses références historiographiques déposées dans une copie puis vérifiées par les correcteurs desservent les copies en même temps qu'ils donnent une image inquiétante de l'éthique d'un candidat prétendant exercer le métier d'enseignant.

Une copie a présenté un exposé presque entièrement didactique. Le travail réalisé est de ce point de vue très complet et la maîtrise des instructions officielles de très bonne qualité ; les connaissances exploitables sur le sujet de dissertation sont exposées à travers le prisme des textes des programmes et des fiches publiées sur le site Eduscol (<https://eduscol.education.fr/>). Reste que si l'exposé est bien construit, il ne fait pas l'exercice requis qui est bien celui d'une dissertation, dont le jury rappelle la dimension scientifique.

La maîtrise de la langue dans certaines copies relève des difficultés syntaxiques réhébilitaires pour un futur enseignant.

Ces remarques sur le contenu des copies visent avant tout à guider les futurs candidats dans leur préparation, sachant que l'étendue des connaissances historiques à maîtriser rend l'exercice de préparation au concours difficile, ce dont le jury est pleinement conscient. Cependant, comme il est rappelé plus haut, les futurs candidats sont à même de sérier les principaux enjeux des « grandes questions d'histoire et de géographie se référant aux programmes d'histoire-géographie du collège et du lycée » (cf. ci-dessus, « 3. Programme du concours »), en histoire comme en géographie. En histoire, de manière somme toute classique, ils concernent les grands questionnements que continuent d'interroger les historiens et

les enseignants : déploiement des grands systèmes civilisationnels, nature et évolution des régimes politiques, crises et conflits, évolution des rapports sociaux, etc.

La diversité des plans et des éléments de réflexion soumis aux correcteurs montre qu'une part des candidats avaient acquis en 2022 la culture historique attendue à ce niveau du concours, culture qu'ils ont su utiliser pour construire une réflexion étayée et convaincante.

2. Commentaire d'un ou deux documents en géographie

L'épreuve écrite de géographie portait sur un commentaire de deux documents (une carte et un texte) à mener selon les règles universitaires de l'exercice. Le sujet, « **Mers et océans : entre appropriation, protection et liberté de circulation** », est au programme de la classe de terminale voie générale. Les thématiques qu'il permet d'aborder font l'objet de nombreuses publications scientifiques aisément accessibles (voir ci-après).

2.1. Remarques générales, critères d'évaluation et principaux écueils rencontrés

La correction portait sur un lot de dix-neuf copies. Elle a permis de constater de gros écarts entre d'excellentes copies, des copies plutôt moyennes et d'autres qui ne répondaient pas du tout aux exigences de l'exercice et/ou du sujet proposé.

• Principaux attendus, méthodologiques et scientifiques

Dans le cadre classique du commentaire de documents, le jury attend les éléments suivants, constitutifs de l'exercice : présentation contextualisée des documents, détermination d'une problématique, organisation de la pensée dans un plan structuré et logique, argumentation claire s'appuyant sur une analyse croisée des documents, enrichie par des éléments de connaissance maîtrisés. Les documents doivent être présentés en adoptant un regard analytique sur leur source, scientifique ou non scientifique, et en précisant de quelle manière ces derniers abordent le sujet, en totalité ou en partie.

Or, nombreuses ont été les copies qui n'ont pas respecté ces exigences. Quant à leur teneur, si certaines sont riches en analyse et références, d'autres sont constituées de longues paraphrases organisées. Sans exhaustivité, voici les principaux écueils repérés par les correcteurs :

- de longues digressions historiques en introduction n'éclairant pas le sujet,
- des problématiques partielles et non géographiques,
- des plans déséquilibrés ou hors sujet,
- des documents peu soumis à l'analyse, ni placés au service de la réflexion,
- des conclusions bâclées et superficielles.

Maitrise de la langue

Trop de copies comportent des fautes de ponctuation, d'expression, d'orthographe, de grammaire ou de conjugaison. Ces fautes ne sont pas acceptables dans un concours de recrutement d'enseignants. Les copies doivent être rédigées dans une langue soutenue. Le temps de relecture de la copie est indispensable pour éviter les écueils.

2.2. Attendus sur le sujet « Mers et océans : entre appropriation, protection et liberté de circulation » :

Le sujet portait sur la géographie des mers et des océans, thème placé au cœur d'une partie de la recherche contemporaine dans nos disciplines et des programmes scolaires du collège et du lycée. Ainsi, de nombreuses publications récentes analysent ces espaces devenus centraux dans la mondialisation (Carroué, 2020 ; Frémont et Frémont-Vanacore, 2014), souvent perçus comme des réservoirs très convoités de ressources (Louchet, 2011 ; Miossec, 2014). En outre, les travaux de Camille Parrain portant sur la haute-mer (2012) ont permis de mettre en lumière les logiques d'appropriation territoriale des espaces maritimes, tant à proximité des côtes qu'en haute-mer (« meritoire »).

• Attendus scientifiques

Il faut souligner que les copies manquant de connaissances scientifiques et épistémologiques sont nombreuses. Pour la majorité d'entre elles, les travaux faisant autorité mentionnés ci-dessus n'ont pas été mobilisés. Si les notions et/ou concepts sont parfois mobilisés, c'est le plus souvent de manière maladroite ou à contre-sens. Alors que nous sommes dans une épreuve de géographie, les copies manquent de productions graphiques, même élémentaires, qui auraient permis d'appuyer le raisonnement spatial. De la même façon, l'articulation des échelles, pour ce sujet qui se prêtait assez bien à un traitement multiscalair, n'a pas été effective. Enfin, peu de copies ont établi un lien entre le sujet proposé et l'actualité. L'introduction ou la conclusion offraient des possibilités pour replacer les enjeux du sujet à la lumière d'une actualité en constante évolution, mais peu de candidats s'en sont saisis.

• Exploitation des documents

Les documents abordaient surtout les dimensions de l'appropriation et de la territorialisation des mers et océans. L'aspect souvent revendiqué de liberté de circulation, vecteur de la mondialisation, donc les flux et leur rôle dans le commerce mondial, devait être utilisé par les candidats, tout en portant un regard critique sur les documents. De même, il convenait de remarquer que les ressources halieutiques n'étaient pas abordées dans le document.

Le candidat devait identifier à partir des documents les enjeux suivants :

- les ZEE : à partir de connaissances précises, venant étayer la réflexion sur la logique de territorialisation.
- les ressources, surtout minières et en hydrocarbures, à partir des documents mais également les ressources halieutiques non abordées dans les documents et pouvant invoquer un exemple local

- les rivalités d'appropriation des ressources en mer : les exemples tirés des documents devaient être expliqués et précisés, et non pas seulement cités (entre parenthèse parfois)
 - les tensions : il était indispensable d'identifier les acteurs et les enjeux géopolitiques bien présents dans les deux documents (dissuasion nucléaire et flotte de guerre, piraterie).
- **Parmi les problématiques possibles, certaines copies ont su formuler la question suivante :** « comment expliquer que les mers et les océans, espaces longtemps envisagés comme libres de circulation mais qui sont aussi des espaces riches en ressources, recèlent de fortes tensions pour leur appropriation ? »

IV. Commentaires sur les épreuves orales d'admission²

1. Première épreuve : exposé d'histoire ou de géographie

● Déroulement de l'épreuve (voir ci-dessus le texte officiel)

Le programme de la première épreuve d'admission est celui des classes des collèges et des lycées d'enseignement général et technologique (spécialité HGGSP exclue). Le tirage au sort a lieu en deux étapes :

- devant le candidat, le jury tire au sort la matière, histoire ou géographie
- le candidat tire ensuite au sort le sujet de son oral

Le candidat dispose d'un temps de préparation de trois heures durant lequel il a accès à la bibliothèque, qu'il est fortement encouragé à venir visiter la veille de son passage.

L'épreuve se décompose en deux moments :

- un exposé d'une durée maximale de 30 minutes
- un entretien de 15 minutes sur des questions en lien avec l'exposé

L'épreuve permet d'apprécier la capacité du candidat à mobiliser une réflexion historique ou géographique, à maîtriser le vocabulaire adapté et les notions spécifiques aux deux disciplines, à nourrir son argumentation de connaissances scientifiques précises, pertinentes et adaptées.

● Remarques et conseils

Pendant le temps de préparation et d'interrogation de la première épreuve orale, le candidat bénéficie des seules ressources de la bibliothèque. Rappelons que le moment de choix des livres dans la bibliothèque est inclus dans le temps de préparation, ce qui implique de bien connaître les questions au programme afin de cibler les bons ouvrages, le jury insiste sur la nécessité pour les candidats de se consacrer à l'analyse des termes du sujet afin d'en faire émerger une problématique adaptée. A ce titre, une phrase interrogative ne constitue pas forcément une problématisation, les formulations telles que « Dans quelle mesure ... » ou « En quoi... » ne permettant pas, comme par magie, de bâtir une réflexion personnelle organisée. De même, reprendre les questions des chapitres de manuels scolaires ne peut constituer une problématique personnelle.

Le jury rappelle avec force que l'exercice consiste à donner un exposé d'histoire ou de géographie et **non pas une leçon**, que le candidat serait tenté de déployer en classe. Les développements didactiques et pédagogiques ne sont ainsi pas exigés. Le plan de l'exposé doit être en cohérence avec la problématique. Le jury ne préconise aucun type de plan particulier (chronologique, thématique, scalaire, etc.) et laisse au candidat la responsabilité de déterminer la forme la plus adéquate en fonction du sujet. Le plan est organisé en deux ou trois parties, comprend des sous-parties, est équilibré grâce au recours à des transitions choisies. Il est présenté au jury sur une feuille volante.

Durant son exposé, le candidat doit faire reposer sa démonstration sur une argumentation étayée et précise, riche en exemples. Il peut s'aider de quelques documents, de toute nature, disponibles dans les ouvrages de la bibliothèque, soigneusement sélectionnés pour leur pertinence au regard du sujet. Il les présente rapidement au jury (nature, auteur, contexte, source) puis les intègre à ses analyses. En géographie, les éventuelles productions graphiques que les candidats proposeraient sont appréciées en fonction de leur qualité et de leur pertinence.

Le jury attire particulièrement l'attention des candidats sur la nécessité de formuler une conclusion synthétisant les principaux éléments de réponse à la problématique et de proposer une ouverture maîtrisée.

Si le jury n'exige pas l'établissement d'une bibliographie, des connaissances historiographiques et épistémologiques peuvent enrichir l'argumentation, à condition que le candidat en démontre une réelle et utile appropriation. Elles peuvent prendre la forme de références à des auteurs, à des ouvrages, des revues et des sites internet, à des courants de la recherche contemporaine également.

Le jury attend des candidats une expression orale de qualité gage d'une bonne maîtrise de la langue française, bannissant les formules familières et les tics de langage (« Du coup », « En vrai »), ainsi qu'il est normal pour un candidat à l'exercice des missions d'enseignement.

Enfin, les candidats doivent se montrer attentifs à la gestion du temps de parole afin d'utiliser pleinement les trente minutes mises à leur disposition. De même, pendant l'échange, les candidats doivent rester pleinement concentrés, les questions du jury, qui ne visent jamais à « piéger » le candidat, étant l'occasion de préciser certains points de l'exposé et d'élargir les perspectives scientifiques. Au cours de ces quinze minutes, la capacité des candidats à prendre en compte les attentes du jury et à proposer des réponses concises et précises est fortement appréciée.

● Exemples de sujets donnés lors de la session 2022

En histoire :

- Louis XIV
- La Révolution française et la nation

² L'usage des téléphones mobiles et de toute forme d'accès à internet est interdit dans l'enceinte de l'établissement.

En géographie :

- Les mobilités touristiques internationales
- Habiter un espace à fortes contraintes

2. Seconde épreuve : entretien avec le jury

• Déroulement de l'épreuve (voir ci-dessus le texte officiel)

L'épreuve porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation, en particulier tel qu'il se déploie à Mayotte (démographie scolaire en constante expansion, relatif isolement culturel de l'île, maîtrise inaboutie du français, etc.).

En amont de l'épreuve, le candidat admissible transmet une fiche individuelle de renseignements indiquant son parcours (formations et expériences professionnelles). Les candidats n'ont pas de temps de préparation. L'entretien est organisé en une première partie de quinze minutes et une seconde partie de vingt minutes.

Consistant en une présentation des éléments de sa formation et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours, la première partie de l'entretien se poursuit par un échange avec le jury s'appuyant notamment sur la fiche individuelle de renseignements. Le questionnement porte sur la mobilisation des compétences acquises pour l'exercice du métier de professeur ainsi que sur les motivations à enseigner dans la discipline et à Mayotte.

Durant la deuxième partie de l'épreuve, deux mises en situation professionnelle sont proposées au candidat. Leurs libellés sont épurés, de manière à identifier un problème précis, factuel et authentique inscrit dans une situation d'enseignement en rapport avec la discipline, pour la première mise en situation et de vie scolaire pour la seconde. L'une des deux mises en situation permet d'évaluer la compréhension par le candidat du contexte mahorais. Ces situations permettent d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier et à transmettre les principes et valeurs de la République, en inscrivant son action dans un dialogue constructif avec les multiples acteurs de la communauté éducative. Dans l'ensemble des entretiens, la laïcité, l'enseignement laïc des faits religieux, l'enseignement des questions socialement vives, le racisme et l'antisémitisme, les discriminations, les inégalités/l'égalité, dont l'égalité filles/garçon, l'éducation aux médias et l'information, ont été les grandes thématiques structurantes des mises en situation.

Le jury a jugé l'ensemble des oraux plutôt réussis. Concernant la première partie, il a apprécié les exposés bien structurés mettant en avant les motivations et les compétences professionnelles des candidats. Les motivations liées à l'ancrage dans le territoire mahorais ont également été appréciées. Ainsi, la prestation d'un candidat a particulièrement convaincu le jury par la valorisation des étapes de son parcours professionnel. Le candidat n'est pas tombé dans le piège de l'énumération des éléments de son CV. Il a su, pour chaque expérience significative, expliquer les compétences acquises et montrer en quoi elles ont participé à sa professionnalisation, en choisissant l'ancrage dans le territoire de Mayotte comme le fil rouge de son exposé.

Le jury a valorisé dans la deuxième partie de l'épreuve les prestations témoignant d'une bonne compréhension des enjeux soulevés par chacune des situations professionnelles proposées. A aucun moment le jury n'attend que les candidats récitent un « bréviaire », qu'ils fassent état d'un engagement à des « valeurs » acceptées et convenues en l'absence de tout recul réflexif, ou à adopter une forme de pédagogie officielle. Dans leur globalité, les candidats ont démontré une bonne maîtrise des principes et valeurs de la République ainsi qu'une bonne connaissance du territoire de Mayotte.

Le jury a également été sensible aux éléments montrant une bonne maîtrise de la langue ; il rappelle que les formules familières (« donc », « du coup », « ouais », « le truc », etc.) sont à proscrire.

• Pistes d'amélioration pour la session 2023

Les candidats doivent prendre en compte les particularités de l'enseignement à Mayotte. Ils doivent être au fait de l'existence de programmes adaptés inscrivant le territoire local et son environnement géographique au cœur des enseignements d'histoire, de géographie, d'EMC.

Les pistes d'action proposées, trop théoriques et manquant d'éléments concrets, étaient souvent incomplètes, faute d'une analyse rigoureuse de la situation proposée. Or, la plupart des candidats justifiaient d'une expérience de plusieurs années de pratique en tant qu'enseignants contractuels. Le jury aurait apprécié des pistes d'actions concrètes et pragmatiques, prenant en compte le contexte général de la situation, plusieurs temporalités pour réagir, l'association avec différents acteurs de la communauté éducative, le rappel à la loi ainsi que les spécificités du territoire de Mayotte.

Le jury aurait également souhaité que des liens soient établis avec les programmes d'histoire, de géographie, ou d'EMC. Les candidats n'ont pas toujours transformé les situations professionnelles en opportunité pédagogique. Le jury déplore ainsi, pour tous les oraux, une absence d'incarnation pédagogique. Certains candidats ont proposé de régler des situations hors du groupe classe, en prenant à part des élèves, alors que les situations évoquées offraient une possibilité de transmettre valeurs et principes de la République à l'échelle du groupe classe.

Le jury rappelle que la réponse à la seconde question (« *Quelles pistes d'action envisagez-vous ?* ») ne consiste pas en la récitation d'un « catéchisme républicain » dans lequel certains candidats semblent s'enfermer, notamment en recourant systématiquement à la notion de laïcité ; elle est au contraire une incitation à proposer des solutions efficaces s'inscrivant dans le contexte de service public de l'éducation.

Le jury souligne enfin que l'échange constitue un moment de dialogue et d'interaction permettant de cerner la projection du candidat dans ses futures missions.

● **Exemples de situations professionnelles**

Vous êtes professeur-d'histoire-géographie en collège. En classe de troisième, des élèves vous livrent que plusieurs de leurs camarades font un concours sur un groupe Snapchat de la croix gammée la plus réussie.

1. Comment analysez-vous cette situation ? Quels valeurs et principes de la République sont en jeu ?
2. Quelles pistes d'action envisagez-vous ?

Vous êtes professeur d'histoire-géographie au collège. Un parent d'élève vous interpelle pour se plaindre qu'on n'enseigne jamais l'histoire de Mayotte.

1. Comment analysez-vous cette situation ? Quels valeurs et principes de la République sont en jeu ?
2. Quelles pistes d'action envisagez-vous ?

V. Conclusion

1. Les enjeux de la formation post-concours

Durant les deux années qui suivent l'obtention d'un concours dont il convient de rappeler une fois encore qu'il est ouvert aux candidats titulaires d'un niveau L3, les lauréats effectuent leur stage de formation au sein de l'académie de Mayotte. C'est au terme de ce stage que les professeurs sont déclarés titulaires du Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré puis affectés dans l'académie de Mayotte.

Ces deux années de formation revêtent une importance capitale pour les candidats reçus au concours.

Tout d'abord, elles offrent une possibilité pour approfondir les acquis scientifiques dans les disciplines, cela notamment en lien avec le CUFR de Mayotte (<https://www.univ-mayotte.fr/fr/index.html>).

Ensuite, ces deux ans doivent permettre aux lauréats de nourrir une réflexion sur la transmission, notamment à travers l'appropriation des ressources pédagogiques mises à leur disposition à la fois par le ministère, via Eduscol, mais également par l'inspection pédagogique de l'académie de Mayotte, et les établissements dans lesquels ils exerceront.

Enfin, l'approfondissement d'un enseignement dans le contexte de l'académie de Mayotte permet de saisir au plus près la réalité du métier d'enseignant tel qu'il s'exerce au service de tous les publics de la République.